





Avec le financement de Financial contribution from

# Subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque

## Lignes directrices du concours de 2026

(16 octobre 2025)

## **TABLE DES MATIÈRES**

A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME	4
A.1 Raison d'être et objectifs	4
A.2 Structure des subventions d'équipe	6 6
A.2.3 Thèmes transsectoriels	7
A.3. Critères d'admissibilité	9
A.4 Politiques de financement	10
A.4.1 Coûts admissibles	
A.4.2 Fonds disponibles	
A.4.3 Conditions du financement	
A.5 Processus d'examen et évaluation	
A.5.1 Examen du formulaire d'inscription	
A.5.3 Critères d'évaluation	
A.5.4 Grille de notation	
A.5.5 Décision concernant les subventions	
A.5.6 Participation de partenaires et de collègues internes	
A.6 Modalités s'appliquant après l'octroi d'une subvention ou d'une bourse	14
A.6.1 Transfert de la subvention	
A.6.2 Absence prolongée et prolongation sans frais	
A.6.4 Exigences en matière de rapports	
B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE	16
B.1 Inscription	16
B.1.1 Domaines de recherche admissibles	16
B.2 Demande détaillée	16
B.2.1 Formulaire de candidature	
B.2.2 Pièces jointes à la demande	
B.2.3 Processus de soumission et liste de vérification	
B.3 Date limite pour la soumission des demandes	
B.4 Demandes incomplètes ou inacceptables	20
B.5 Résultats du concours	20
C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	21
C.1 Absence de lien d'emploi	21
C.2 Coûts indirects	21
C.3 Profits financiers	21
C.4 Politique sur l'intégrité dans la recherche	21
C.5 Intelligence artificielle	22
C.6 Déclaration de conformité de Cœur + AVC relative à la sécurité de la recherche	22
C.7 Exigences d'ordre déontologique	23

C.8 Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada	
C.9 Droits de brevet	25
C.10 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche	25
C.11 Présentation de la recherche au public et aux donatrices et donateurs	26
C.12 Reconnaissance dans les publications	26
C.13 Coordonnées	26
C.14 À propos des organismes de financement	26
C. 15 Partenaires	27

## A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME

Tableau sommaire – Subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque			
Date de lancement du concours	16 octobre 2025		
Date limite d'inscription	16 décembre 2025 à 15 h (HE)		
Date limite de dépôt des candidatures	17 mars 2026 à 15 h (HE)		
Date de l'avis d'attribution	Juin 2026		
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1 <sup>er</sup> juillet 2026		
Valeur	5 000 000 \$ CA; 1 666 665 \$ CA par équipe		
	(333 333 \$ CA par année pendant cinq [5] ans)		
Processus de dépôt de candidature	Voir la section B. Présentation d'une demande		
Coordonnées	Courriel: research@heartandstroke.ca		

<sup>!</sup> Quiconque souhaite présenter une demande doit lire attentivement les consignes et respecter le exigences formulées dans les présentes lignes directrices.

## A.1 Raison d'être et objectifs

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (**Cœur + AVC**) soutient l'élaboration d'un plan d'action national relatif à l'arrêt cardiaque. Celui-ci vise à augmenter le taux de survie et à optimiser la qualité de vie des personnes touchées (directement et indirectement) par l'arrêt cardiaque. En tant que piliers de ce plan d'action, Cœur + AVC ainsi que l'Institut de la santé circulatoire et respiratoire des Instituts de recherche en santé du Canada (**ISCR-IRSC**) et la **Fondation Brain Canada** s'engagent collectivement à verser 5 000 000 \$ CA sur cinq (5) ans pour financer les subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque.

Ces subventions sont coordonnées à l'occasion de financement relative à l'arrêt cardiaque de l'American Heart Association (AHA) afin d'encourager la collaboration et l'établissement de partenariats entre les équipes de recherche sur l'arrêt cardiaque subventionnées (équipes de recherche) pour conjuguer et accroître les activités de recherche ainsi qu'en tirer profit, s'il y a lieu.

Chaque année au Canada, environ 60 000 personnes subissent un arrêt cardiaque à l'extérieur de l'hôpital. Le taux de survie est approximativement de 10 %, ce qui veut dire que neuf fois sur dix, la personne n'y survit pas. Les données concernant les arrêts cardiaques survenant à l'hôpital sont limitées. Toutefois, il semblerait que le nombre annuel de personnes qui en subissent un est similaire et que le taux de survie est légèrement plus élevé (25 %). Néanmoins, malgré des efforts soutenus pour améliorer le taux de survie à un arrêt cardiaque, les chiffres globaux n'ont essentiellement pas changé depuis plusieurs décennies.

La raison d'être de cette occasion de financement est de répondre aux questions les plus récentes et les plus urgentes sur l'arrêt cardiaque, ainsi que de combler les lacunes actuelles en matière de données probantes aux fins suivantes : perfectionner la prédiction et la détection précoce de l'arrêt cardiaque; accroître le taux de survie; améliorer l'état de santé des personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque; améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par l'arrêt cardiaque.

Pour y arriver, les équipes de recherche se concentreront sur l'un des trois domaines de recherche prioritaires :

- 1. Prédiction et détection précoce de l'arrêt cardiaque
- 2. Accélération de l'intervention en cas d'arrêt cardiaque et augmentation du taux de survie
- 3. Optimisation du rétablissement cérébral après un arrêt cardiaque

On s'attend à ce que les équipes de recherche soient composées de membres provenant de divers secteurs et de disciplines variées, ainsi que d'établissements multiples (p. ex. spécialistes de la recherche ou de la médecine clinique; prestataires de soins de santé; personnes ayant une expérience vécue [y compris des membres de groupes méritant l'équité ou de communautés autochtones, des Aînés ou des gardiens du savoir]; membres des gouvernements; décisionnaires politiques; porte-parole d'organismes à but non lucratif; membres de l'industrie). Toutes ces personnes seront réunies pour acquérir et mobiliser des connaissances qui accroîtront le taux de survie à l'arrêt cardiaque, optimiseront le rétablissement des personnes en ayant subi un, et amélioreront la qualité de vie de leur famille et de leurs aidantes et aidants. Les objectifs propres à cette occasion de financement sont les suivants :

• Favoriser la recherche et l'innovation pour améliorer la prédiction et la détection de l'arrêt cardiaque.



- Mobiliser de manière durable et efficace les données probantes actuelles et les résultats des nouvelles recherches, et les mettre en pratique pour améliorer l'intervention en cas d'arrêt cardiaque et le taux de survie.
- Optimiser la réadaptation et le rétablissement des personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque en donnant la priorité au traitement des atteintes neurologiques et neurocognitives ainsi qu'à leur santé mentale et à leurs capacités fonctionnelles, par l'entremise de pratiques exemplaires et judicieuses visant à combler les écarts entre les résultats des recherches, l'amélioration des résultats en matière de santé et l'accès équitable aux soins.
- Créer, augmenter et renforcer un effectif équitable, inclusif et diversifié dans le domaine de la recherche sur l'arrêt cardiaque par l'entremise de formations multidisciplinaires et d'activités d'apprentissage par l'expérience, de développement professionnel et de mentorat auxquelles participent activement des stagiaires et des chercheuses et chercheurs de diverses origines ethniques (y compris des Autochtones) à toutes les étapes de leur carrière.

Les organismes de financement reconnaissent qu'il est essentiel d'éliminer le plus possible les obstacles systémiques et d'approfondir la compréhension de l'arrêt cardiaque. Toute la population peut ainsi profiter d'un accès rapide et équitable aux nouvelles avancées en matière de prédiction et de détection de l'arrêt cardiaque, à des interventions en temps opportun, de même qu'à une réadaptation et à des soins holistiques à long terme. On s'attend à ce que la participation significative de personnes ayant une expérience vécue, ainsi que l'inclusion de déterminants sociaux et de contextes élargis pour les personnes ayant subi un arrêt cardiaque, appuient des recherches qui produiront des effets plus importants. Celles-ci optimiseront les résultats en matière de santé et amélioreront l'utilisation des connaissances afin de réduire les inégalités liées aux soins de santé et à la réadaptation pour les personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque, leur famille et leurs aidantes et aidants.

#### A.2 Structure des subventions d'équipe

#### Orientation des équipes de recherche ACCÉLÉRATION DE PRÉDICTION ET OPTIMISATION DU Thèmes DÉTECTION L'INTERVENTION EN RÉTABLISSEMENT PRÉCOCE DE CAS D'ARRÊT **APRÈS UN ARRÊT** transsectoriels L'ARRÊT **CARDIAQUE ET CARDIAQUE** CARDIAQUE AUGMENTATION DU TAUX DE SURVIE Partage et gestion Candidate principale Candidate principale Candidate principale des données désignée ou candidat désignée ou candidat désignée ou candidat principal désigné principal désigné principal désigné Candidates principales Candidates principales Candidates principales Mobilisation des et candidats principaux et candidats principaux et candidats principaux connaissances Responsables des thèmes transsectoriels thèmes transsectoriels thèmes transsectoriels Formation et Partenaires et Partenaires et Renforcement personnes qui utilisent personnes qui utilisent personnes qui utilisent des capacités les connaissances les connaissances approche centrée sur Approche tenant Peuples EDI Considérations les personnes ayant compte de toutes autochtones supplémentaires une expérience vécue les étapes de la vie

Cette occasion de financement est conçue pour subventionner trois (3) équipes de recherche dans l'un des domaines de recherche prioritaires établis, soit la prédiction et la détection précoce de l'arrêt cardiaque, l'accélération de l'intervention en cas d'arrêt cardiaque et l'augmentation du taux de survie, et l'optimisation du rétablissement cérébral après un arrêt cardiaque. Les trois (3) **thèmes transsectoriels** créent des liens entre les équipes de recherche pour favoriser la collaboration et la mise à profit des ressources. Chaque équipe doit être interdisciplinaire et comprendre une **candidate principale désignée** ou un **candidat principal désigné**, des **candidates principales** et **candidats principaux**, et une **personne responsable des thèmes transsectoriels**. Des **partenaires** ainsi que des **personnes qui utilisent les connaissances** doivent compter comme membres de l'équipe de recherche, le cas échéant. Les trois (3) thèmes

transsectoriels, chacun ayant sa ou son responsable, sont les suivants : partage et gestion des données; mobilisation des connaissances; et formation et renforcement des capacités. Les considérations supplémentaires dont les équipes de recherche doivent tenir compte sont les suivantes : approche traitant la personne dans son ensemble; approche tenant compte de toutes les étapes de la vie; équité, diversité et inclusion (EDI) au sein de l'équipe et dans les méthodes de recherche; et santé des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) (s'il y a lieu).

## A.2.1 Valeur des subventions d'équipe

Ce concours vise à financer trois (3) subventions d'équipe interdisciplinaire (une [1] dans chaque domaine de recherche prioritaire établi); le financement total s'élève à 5 000 000 \$ CA. Le montant maximal par **subvention** d'équipe est de 333 333 \$ CA par année pendant un maximum de cinq (5) ans. Ce financement peut augmenter si des fonds supplémentaires sont disponibles grâce à des partenariats actuels ou nouveaux.

## A.2.2 Domaines de recherche prioritaires

Les demandes de subvention d'équipe seront principalement axées sur l'un des **domaines de recherche** prioritaires suivants :

- 1. PRÉDICTION ET DÉTECTION PRÉCOCE DE L'ARRÊT CARDIAQUE : Améliorer la capacité à mieux prédire l'arrêt cardiaque et à favoriser sa détection précoce dans les milieux communautaires ou hospitaliers, en approfondissant la compréhension des causes sous-jacentes et des mécanismes biologiques.
- 2. ACCÉLÉRATION DE L'INTERVENTION EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE ET AUGMENTATION DU TAUX DE SURVIE : Accélérer l'intervention et augmenter le taux de survie en élaborant des approches durables pour combler les écarts entre les connaissances et les pratiques, et en intégrant de nouvelles données probantes afin d'orienter la mise en œuvre d'interventions efficaces en cas d'arrêt cardiaque en milieu hospitalier et à l'extérieur de l'hôpital (y compris au sujet de la neuroprotection et des normes de soins).
- 3. OPTIMISATION DU RÉTABLISSEMENT CÉRÉBRAL APRÈS UN ARRÊT CARDIAQUE : Élaborer et mettre en œuvre des approches équitables et fondées sur des données probantes en ce qui a trait aux soins, à la réadaptation et au rétablissement pour les personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque, qui mettent l'accent sur les atteintes neurologiques et neurocognitives ou les problèmes de santé mentale. Ces approches donnent la priorité au rétablissement cérébral en tant que composante fondamentale de la survie, tout en favorisant la réadaptation de l'ensemble du corps. Elles intègrent un modèle holistique tenant compte des besoins des personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque afin d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de ces dernières à long terme, en considérant aussi les besoins de leur famille, de leurs aidantes et aidants, et de leur communauté.

#### A.2.3 Thèmes transsectoriels

Trois thèmes transsectoriels ont été établis pour cette occasion de financement afin de soutenir la collaboration entre les équipes de recherche financées et l'utilisation des ressources par celles-ci : (1) partage et gestion des données; (2) mobilisation des connaissances; et (3) formation et renforcement des capacités. Dans le cadre de la **demande** détaillée, chaque équipe de recherche devra soumettre des plans relatifs à chaque thème transsectoriel. Les trois équipes de recherche subventionnées devront collaborer et utiliser les ressources développées relatives à chaque thème transsectoriel.

Partage et gestion des données: Les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent élaborer un plan de partage et de gestion des données qui coordonne la collecte, la normalisation, l'utilisation, le partage, la corrélation et la gestion des données au sein des équipes de recherche subventionnées et entre elles. Le 'plan de partage et de gestion des données' doit comprendre des méthodes de collecte de données normalisées relatives à l'arrêt cardiaque et à la réanimation (p. ex. définitions conformes aux critères « Utstein-style »¹) et tirer parti des plateformes et registres de données provinciaux, nationaux ou internationaux. Les personnes candidates doivent intégrer les principes FAIR (données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables) dans leur 'plan de partage et de gestion des données'. Elles sont aussi encouragées à utiliser, s'il y a lieu, les principes CARE (avantage collectif, pouvoir de contrôle,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Bray et al. Circulation 150(9), 2024.; Grasner et al. Ressuscitation 201, 2024.



responsabilité et éthique) pour la gouvernance des données autochtones, les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations ou tout autre principe pertinent qui reflète et respecte la gouvernance et la souveraineté des données autochtones. Voir la <u>Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche</u> pour de plus amples renseignements.

Mobilisation des connaissances: Les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent élaborer un plan de mobilisation des connaissances détaillant les activités proposées et mentionnant les parties prenantes (personnes ou groupes) pertinentes (p. ex. spécialistes de la recherche ou de la médecine clinique; prestataires de soins de santé; personnes ayant une expérience vécue [y compris des membres de groupes méritant l'équité ou de communautés autochtones, des Aînés ou des gardiens du savoir]; gouvernements; décisionnaires politiques; organismes à but non lucratif; industrie). Les activités de mobilisation des connaissances doivent viser le regroupement des connaissances existantes aux fins de mise en pratique et la collaboration pour en créer de nouvelles afin d'améliorer les politiques, les pratiques, les procédures, les produits et les services destinés aux personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque, à leur famille et à leurs aidantes et aidants. On encourage aussi les personnes candidates à intégrer des stratégies d'échange des connaissances avec les autres équipes de recherche sur l'arrêt cardiaque subventionnées, et à détailler dans leur demande leur utilisation d'outils et de modèles de planification des activités de mobilisation des connaissances, fondés sur des données probantes.

Formation et renforcement des capacités: Les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent élaborer un plan interdisciplinaire de formation et de renforcement des capacités qui comprend des occasions cohésives de formation, de mentorat, de renforcement des capacités et d'apprentissage par l'expérience. Le plan doit prendre en compte les obstacles et les défis rencontrés par les stagiaires ainsi que les chercheuses et chercheurs de diverses origines ethniques (y compris des Autochtones) à toutes les étapes de leur carrière, et présenter des moyens de les surmonter. Le 'plan de formation et de renforcement des capacités' doit prévoir des occasions d'apprentissage interculturel afin d'améliorer la capacité à lutter contre les inégalités dans la recherche et les soins de santé, y compris l'investissement dans les relations communautaires, de manière significative et dans le respect des cultures. S'il y a lieu, on encourage l'inclusion de formations et de stages transfrontaliers avec les équipes de recherche sur l'arrêt cardiaque subventionnées par l'AHA.

## A.2.4 Considérations supplémentaires

Approche traitant la personne dans son ensemble: Les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent intégrer une approche axée sur la personne. Cette approche prend en considération le fait que les personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque, ainsi que leurs aidantes et aidants et leur famille, ont des besoins (fonctionnels, émotionnels, culturels, spirituels, éducatifs, professionnels, environnementaux et de soutien) qui évoluent au fil du temps, vont au-delà des soins de santé et s'étendent à tous les autres aspects de la vie. Il est essentiel de comprendre ces besoins changeants ainsi que les valeurs et les objectifs des personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque afin d'améliorer leurs résultats globaux et leur qualité de vie.

Approche tenant compte de toutes les étapes de la vie : On encourage les candidates et candidats à une subvention d'équipe à adopter une approche tenant compte de toutes les étapes de la vie en ce qui concerne la conception de la recherche, les méthodes, l'analyse et l'interprétation ou la diffusion des résultats, le cas échéant. Puisque l'âge, les étapes de la vie, les transitions et les facteurs intergénérationnels ont une incidence sur la survie à un arrêt cardiaque et l'issue de ce dernier, l'approche tenant compte de toutes les étapes de la vie sera essentielle pour aborder les grandes variations associées aux personnes touchées par l'arrêt cardiaque et guider les soins personnalisés.

Équité, diversité et inclusion (EDI): Les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent décrire clairement l'engagement de l'équipe de recherche à impliquer des membres de divers milieux. Ils doivent notamment expliquer la façon dont ils aborderont l'EDI en ce qui a trait à la direction de l'équipe de recherche, à la composition de l'équipe, au recrutement, à la formation et au mentorat. On s'attend aussi à ce que les personnes candidates intègrent des approches axées sur l'EDI dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche. Les efforts visant à accroître la participation significative de groupes historiquement exclus sont fortement encouragés. Toutes les propositions doivent tenir compte de la façon dont le sexe et le genre peuvent influer sur les activités de recherche proposées. Les données doivent être subdivisées dans la mesure du possible, y compris, mais sans s'y limiter, selon le sexe, le genre, l'âge et l'origine ethnique. Des renseignements supplémentaires sur l'EDI et la production

de rapports fondée sur le sexe et le genre se trouvent dans le glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) de Cœur + AVC, la liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs de Cœur + AVC, et les pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche du gouvernement du Canada.

Peuples autochtones: S'il y a lieu, on encourage les candidates et candidats à une subvention d'équipe à inclure dans le projet proposé des spécialistes de la recherche ou des partenaires dans le domaine de la santé des peuples autochtones, qui ont une expérience éprouvée en matière d'implication des communautés autochtones, et ce, de manière significative et dans le respect des cultures. Le cas échéant, les candidates et candidats à une subvention d'équipe doivent aussi inclure dans leur projet proposé des Autochtones et des communautés autochtones en adoptant une approche holistique qui respecte leurs valeurs culturelles et assure leur bien-être. Les principes de la santé des peuples autochtones doivent être intégrés dans la conception et la pratique de la recherche, s'il y a lieu, afin de créer et de maintenir l'équité en matière de santé des peuples autochtones dans la recherche sur l'arrêt cardiaque.

## A.2.5 Équipes de recherche, rôles et responsabilités

Chaque subvention d'équipe doit être interdisciplinaire et comprendre une candidate principale désignée ou un candidat principal désigné, des candidates principales et candidats principaux, des responsables des thèmes transsectoriels et des partenaires, s'il y a lieu. Leurs rôles et responsabilités sont décrits cidessous.

La *candidate principale désignée* ou le *candidat principal désigné* supervisera le programme de recherche, les objectifs et le budget de la subvention d'équipe. Cette personne est aussi responsable de ce qui suit :

- Diriger la rédaction des rapports scientifiques destinés aux organismes de financement.
- Collaborer avec les candidates principales et candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels (rôles définis ci-dessous) pour les éléments suivants :
  - o Répartir le financement entre les activités de recherche de la subvention d'équipe.
  - Intégrer les thèmes transsectoriels dans la subvention d'équipe sélectionnée et développer des plans communs pour ceux-ci.
  - o Tirer parti des ressources relatives aux thèmes transsectoriels développées dans l'ensemble des subventions d'équipe une fois celles-ci financées.
- Organiser les réunions codirigées avec les candidates principales désignées et candidats principaux désignés des autres équipes de recherche (voir <u>A.4.3</u>).
- Participer à une 'rencontre de mi-parcours' et à une 'rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention' (voir *A.4.3*).

Les *candidates principales et candidats principaux* dirigeront la mise en œuvre des projets de recherche novateurs et productifs ainsi que du transfert des connaissances en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, et partenaires pertinents, comme décrit dans la demande de subvention. Ces personnes sont aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les responsables des thèmes transsectoriels pour élaborer les ressources et les plans relatifs à ceux-ci.
- Allouer un budget pour les ressources communes au sein de l'équipe de recherche, comme décrit dans la demande évaluée.
- Collaborer avec la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné pour fournir aux organismes de financement des rapports budgétaires et scientifiques propres au projet.
- Créer un environnement d'apprentissage inclusif, équitable et riche pour tous les stagiaires et membres de l'équipe de recherche, en particulier pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière, le cas échéant.

Les *responsables des thèmes transsectoriels* dirigeront l'élaboration de plans pour les thèmes transsectoriels (partage et gestion des données; mobilisation des connaissances; formation et renforcement des capacités). Ces personnes peuvent être des candidates principales ou candidats principaux, des partenaires, ou des personnes qui utilisent les connaissances. Chaque thème transsectoriel doit être dirigé par un membre de l'équipe de recherche différent. Les responsables des thèmes transsectoriels seront aussi responsables de ce qui suit :

- Collaborer avec les membres de l'équipe de recherche pour développer conjointement les ressources et les plans relatifs aux thèmes transsectoriels.
- Assurer la liaison avec la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné et les candidates principales et candidats principaux de son équipe de recherche, ainsi qu'avec les autres responsables des thèmes transsectoriels afin de tirer parti des ressources et des plans relatifs aux thèmes transsectoriels développés par les autres lauréates et lauréats d'une subvention d'équipe.

Partenaires et personnes qui utilisent les connaissances : Les équipes de recherche doivent interagir, s'il y a lieu, avec un large éventail de partenaires et de personnes qui utilisent les connaissances, comme des spécialistes de la recherche ou de la médecine clinique, des personnes ayant une expérience vécue, des prestataires de soins de santé, des membres de communautés autochtones, des Aînés ou des gardiens du savoir, des gouvernements, des décisionnaires politiques, des organismes à but non lucratif et des membres de l'industrie.

- Les partenaires fournissent un service spécialisé (accès à du matériel, fourniture de réactifs précis, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patients). mais ne participent pas à l'orientation intellectuelle générale de la recherche.
- Les personnes qui utilisent les connaissances sont susceptibles d'utiliser les résultats de la recherche pour prendre des décisions éclairées concernant des politiques, des pratiques ou des programmes liés à la santé.

L'EDI dans les environnements de recherche soutient l'excellence, l'innovation et la créativité. Les organismes de financement s'engagent à favoriser l'excellence dans les milieux universitaires et cliniques par la voie de l'EDI, et encouragent les candidates principales désignées et candidats principaux désignés ainsi que les candidates principales et candidats principaux à adopter des approches axées sur l'EDI lors de la sélection des membres de l'équipe de recherche.

## A.3. Critères d'admissibilité

Pour qu'une demande soit admissible :

- a. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné et les candidates principales et candidats principaux doivent avoir opté pour un travail de recherche indépendant<sup>2</sup> dans des établissements canadiens admissibles. Les personnes candidates peuvent occuper le poste de candidat principal désigné d'une seule équipe de recherche. Toutefois, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné peut assumer des fonctions différentes dans d'autres équipes de recherche.
- b. Le nom de la candidate principale désignée ou du candidat principal désigné doit être le même dans le formulaire d'inscription et dans le formulaire de candidature détaillée.
- c. Des chercheuses et chercheurs en début de carrière et en milieu de carrière doivent figurer parmi les candidates principales et candidats principaux. On définit une chercheuse ou un chercheur en début de carrière comme une personne dont la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinicien adjoint, ou à un poste équivalent, date de moins de cinq (5) ans au moment de présenter la candidature. On définit une chercheuse ou un chercheur en milieu de carrière comme une personne dont la première nomination professorale à un poste de professeur adjoint ou de professeur clinicien adjoint, ou à un poste équivalent, date d'entre cinq (5) et quinze (15) ans au moment de présenter la candidature.
- d. Au moment de la date limite de dépôt de la demande détaillée, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné ainsi que les candidates principales et candidats principaux doivent avoir terminé avec succès au moins un module de formation de l'IRSC sur le sexe et le genre. S'il y a lieu, on invite aussi la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux, et les responsables des thèmes transsectoriels à suivre le module de formation des IRSC sur la recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.
- e. L'établissement ou l'université d'accueil (établissement d'accueil) est l'établissement ou l'organisme chargé de recevoir et d'administrer la subvention d'équipe au nom de la lauréate ou du lauréat. Il s'agira de l'établissement d'accueil de la candidate principale désignée ou du candidat principal désigné. La documentation de soutien pour cette personne et la demande par l'établissement d'accueil sont exigées dans le cadre du processus de demande détaillée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les chercheuses indépendantes et chercheurs indépendants doivent être titulaires d'un poste à temps plein dans une université ou une faculté (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur clinicien adjoint) dans un établissement d'enseignement canadien au moment de la présentation de la demande.



! Si des changements importants doivent être apportés à une demande entre le moment de sa présentation et celui de l'avis de décision officiel, Cœur + AVC se réserve le droit de la retirer du concours. Les changements apportés à un sujet de recherche devront être justifiés. Les changements qui ont une incidence sur l'admissibilité ou des preuves de falsification d'identité, entraîneront le rejet de la demande. Toute fausse déclaration faite par les candidates et candidats pourrait entraîner l'annulation de la subvention ou de la bourse.

## A.4 Politiques de financement

## A.4.1 Coûts admissibles

Pour des renseignements sur l'utilisation des fonds de la subvention d'équipe, veuillez consulter le <u>Guide</u> <u>d'administration financière des trois organismes – Partie 2 : Utilisation des subventions.</u>

- a. L'utilisation des fonds de la subvention doit respecter les critères suivants :
  - Les fonds doivent servir à couvrir les <u>coûts directs de la recherche</u> pour laquelle les fonds ont été octroyés, avec des bénéfices directement attribuables à la subvention d'équipe.
  - Ils ne doivent pas servir à couvrir les coûts indirects de la recherche, qui sont définis comme les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés : au fonctionnement général et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques); à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation); à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale); ainsi qu'aux taxes et aux frais institutionnels et départementaux liés aux services.
  - Ils ne doivent pas être remis par l'établissement d'accueil qui les administre à son personnel de recherche.
  - Ils ne doivent pas entraîner de gains personnels pour les membres de l'équipe de recherche.
- b. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux, et les responsables des thèmes transsectoriels ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'entremise de la subvention.
- c. En outre, les dépenses suivantes sont considérées comme admissibles pour les fonds reçus dans le cadre de cette occasion de financement :
  - les activités liées à la supervision du programme de recherche et des thèmes transsectoriels;
  - l'<u>allocation de détachement</u>: pour les partenaires, les personnes qui utilisent les connaissances et les personnes ayant une expérience vécue qui ne reçoivent pas de soutien salarial autrement (jusqu'à 50 000 \$ CA par an, jusqu'à un maximum de 250 000 \$ CA sur la période de subvention de cinq (5) ans);
  - les coûts liés à la rétribution des patientes et patients partenaires (voir les lignes directrices des IRSC sur les points à considérer lorsqu'une rétribution est accordée à des patients partenaires en recherche);
  - les coûts liés aux rencontres annuelles des équipes de recherche financées;
  - l'Énoncé de politique des trois conseils 2 (EPTC 2 [2022] Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada) reconnaît l'importance du respect de la culture et des traditions des peuples autochtones et la nécessité d'engager des dépenses à cet égard dans le cadre de la recherche. Ainsi, les organismes de financement considèrent que les dépenses suivantes peuvent être payées par l'entremise des fonds de la subvention d'équipe (avec la documentation appropriée) :
    - o les coûts liés à la mobilisation et à l'engagement des communautés, y compris les articles promotionnels pertinents sur le plan culturel, comme du tabac, des tissus, des repas et des cadeaux pour les cérémonies d'honneur, et les remboursements en espèces (selon une méthode acceptable pour la personne ou la communauté remboursée) pour rémunérer la communauté pour sa participation,
    - les contrats ou frais de consultation pour des activités d'application et de communication des connaissances pour les Aînés, les membres de la communauté et les gardiens du savoir autochtone participant à des activités liées à la communauté autochtone.

## A.4.2 Fonds disponibles

Les contributions financières pour cette initiative dépendent de la disponibilité des fonds. Si les ressources des organismes de financement ne sont pas disponibles ou diminuent en raison de circonstances imprévues, ceux-ci se réservent le droit **de réduire, de reporter ou de suspendre les contributions financières** aux subventions reçues à la suite de cette occasion de financement.

## A.4.3 Conditions du financement

Une fois le financement reçu, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné porte le titre de « chercheuse principale désignée » ou de « chercheur principal désigné », et les candidates principales et candidats principaux portent le titre de « chercheuses principales » ou de « chercheurs principales ».

- a. Les subventions d'équipe ne sont pas renouvelables.
- b. Tous les fonds disponibles doivent être consacrés à la recherche (voir la section <u>A.4.1 Coûts admissibles</u>). Les activités de recherche soutenues par les fonds doivent se dérouler principalement au Canada. Une justification sera nécessaire pour permettre la conclusion de contrats de services spécialisés avec des établissements non canadiens qui donnent accès à de l'expertise de premier plan, à des installations, à des technologies, à des populations uniques, à des environnements, à de la formation en recherche ou à de l'application des connaissances qui ne sont pas offerts au Canada.
- c. La chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné doit consentir à l'utilisation et à la divulgation de la demande et des renseignements de nomination.
- d. La chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné ainsi que les chercheuses principales et chercheurs principaux devront entreprendre les activités suivantes (en mode virtuel ou en présentiel), lesquelles seront **couvertes par le budget de la subvention d'équipe** :
  - Participation à des téléconférences occasionnelles organisées par Cœur + AVC et les organismes de financement, s'il y a lieu.
  - Organisation, de concert avec les chercheuses principales désignées et les chercheurs principaux désignés des autres équipes de recherche, d'une rencontre annuelle réunissant l'ensemble des équipes de recherche subventionnées, des partenaires et des parties prenantes pertinentes afin d'échanger et de mobiliser des connaissances.
  - Organisation, de concert avec les chercheuses principales désignées et les chercheurs principaux désignés des autres équipes de recherche, d'au moins un symposium transfrontalier réunissant toutes les équipes de recherche subventionnées et les équipes de recherche financées par l'AHA.
  - Participation à une séance virtuelle de compte rendu et de consultation de mi-parcours organisée par Cœur + AVC et les organismes de financement après la production du troisième rapport annuel. Un groupe consultatif externe, rassemblant des spécialistes à l'échelle nationale et mondiale, pourrait être formé afin d'évaluer les progrès des équipes de recherche quant à l'atteinte des objectifs de cette occasion de financement, et afin de fournir de la rétroaction constructive écrite et verbale pour faire suite aux rapports d'étape et aux présentations des équipes de recherche durant la séance.
  - Participation des trois équipes de recherche (au moins quatre membres, dont la chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné) à une rencontre de mobilisation des connaissances de fin de subvention durant la dernière année de la subvention d'équipe. Les détails concernant cette rencontre seront fournis par les organismes de financement au plus tard 12 mois avant la date de fin de la subvention d'équipe.
- e. Les rapports d'étape scientifiques annuels (**rapports d'étape**), les rapports financiers consolidés annuels (**rapports financiers**), le rapport scientifique final (**rapport final**) et un rapport scientifique suivant l'octroi de la subvention (**rapport de clôture**) doivent être fournis à Cœur + AVC. Des modèles de rapports seront fournis à la chercheuse principale désignée ou au chercheur principal désigné au début de la période de financement. Ils peuvent être remplis à mesure que la recherche avance. Tous les rapports doivent être transmis aux organismes de financement associés à la subvention d'équipe (voir <u>A.6.4 Exigences en matière de rapports</u>).
- f. Les lauréates et lauréats sont censés contribuer au suivi, à l'examen et à l'évaluation des programmes, des politiques et des processus des organismes de financement en participant à des études d'évaluation, à des sondages, à des ateliers et à des vérifications, et en fournissant des données ou des rapports, au besoin, dans le but de recueillir des renseignements permettant d'évaluer les progrès et les résultats.

## A.5 Processus d'examen et évaluation

Remarque : Seuls les candidats et candidates qui soumettent un formulaire d'inscription pourront présenter une demande détaillée.

#### A.5.1 Examen du formulaire d'inscription

À l'étape de l'inscription, les candidates et candidats doivent soumettre un <u>formulaire d'inscription</u>. Les organismes de financement effectueront un examen administratif pour évaluer leur admissibilité de même que la pertinence de leur demande par rapport à la raison d'être et aux objectifs du concours, ainsi qu'aux domaines de recherche.

Les inscriptions qui ne sont pas conformes aux lignes directrices seront retirées du concours. Veuillez noter qu'il n'y aura pas de processus d'appel officiel une fois que les décisions auront été prises.

## A.5.2 Admissibilité, pertinence et processus d'examen de la demande détaillée

À l'étape de la demande détaillée, les organismes de financement effectueront un examen administratif des demandes afin de repérer celles qui répondent aux critères d'admissibilité. Ils évalueront aussi leur pertinence et s'assureront qu'elles correspondent aux objectifs et aux domaines de recherche de cette occasion de financement. Les demandes qui ne répondent pas à ces critères seront exclues du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel officiel une fois que les décisions auront été prises.

Les demandes feront l'objet d'un examen par les pairs du comité d'examen des subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque (**comité d'examen**), formé et supervisé par le comité d'examen scientifique (CES) de Cœur + AVC et soutenu par les organismes de financement et des partenaires.

Le comité d'examen peut comprendre des examinatrices ou examinateurs spécialistes, des personnes ayant une expérience vécue et des personnes qui utilisent les connaissances. Les examinatrices et examinateurs spécialistes peuvent provenir du Canada ou d'autres pays. Des examens externes peuvent être réalisés pour apporter une expertise supplémentaire à l'appui du processus d'examen. Les membres du comité d'examen peuvent se rencontrer en personne ou virtuellement, à la discrétion du CES, de Cœur + AVC et des organismes de financement.

## A.5.3 Critères d'évaluation

Les subventions d'équipe seront attribuées selon les critères d'évaluation ci-dessous :

#### 1. Vision et approche : activités de recherche et thèmes transsectoriels

- a. Mesure dans laquelle les priorités, les objectifs, la portée, la vision et les thèmes transsectoriels proposés par l'équipe de recherche sont ciblés, clairs, appropriés et harmonisés avec la présente occasion de financement.
- b. Originalité de la recherche proposée, en ce qui a trait aux hypothèses et aux questions de recherche abordées; aux nouvelles technologies et méthodologies; ou aux applications nouvelles des technologies et des méthodologies actuelles.
- c. Mesure dans laquelle la recherche proposée intègre une approche tenant compte de toutes les étapes de la vie (s'il y a lieu) et une approche centrée sur les personnes ayant une expérience vécue, ainsi que sur la santé et le bien-être des peuples autochtones (le cas échéant), et traite les inégalités en matière de santé afin de générer et de mobiliser des connaissances qui amélioreront la santé et le bien-être des personnes ayant survécu à un arrêt cardiaque, de leur famille et de leurs aidants.
- d. Mesure dans laquelle l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre sont intégrés dans la conception de la recherche. Toute demande qui n'intègre pas l'analyse comparative et la production de rapports fondés sur le sexe et le genre doit être accompagnée d'une explication de la non-pertinence de cette approche dans le cadre de la recherche.
- e. En fonction des activités de recherche, mesure dans laquelle l'équipe s'implique auprès des peuples autochtones, et approches qu'elle adopte pour le faire afin de notamment prendre en compte les recherches menées par des communautés, des sociétés ou des personnes autochtones, inuites ou métisses (ou fondées sur elles ou engagées auprès d'elles), ainsi que leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, comme ils s'expriment dans leurs formes dynamiques, passées et présentes. Pertinence du plan visant à impliquer ou à intégrer des patientes et patients, des familles, des aidantes et aidants ou des communautés au sein de l'équipe de recherche.

f. Faisabilité et pertinence des activités proposées pour développer et mettre en œuvre la recherche proposée, et viabilité au-delà de la durée de la subvention d'équipe.

## 2. Équipe

- a. Mesure dans laquelle la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels font preuve de leadership (p. ex. expérience ou soutien) pour réaliser la recherche proposée.
- b. Mesure dans laquelle les équipes de recherche sont ensemble multi-institutionnelles, multisectorielles et multidisciplinaires, et s'engagent auprès des patientes et patients, des aidantes et aidants, de la communauté, des gouvernements, des décisionnaires politiques, des prestataires de soins, des chercheuses et chercheurs, des spécialistes de la médecine clinique auprès des clientèles pédiatrique et adulte, et de l'industrie.
- c. Mesure dans laquelle l'EDI est comprise dans la stratégie de formation et de développement de carrière
- d. Mesure dans laquelle les équipes de recherche disposent d'une stratégie globale de formation et de développement de carrière qui répond aux besoins de renforcement des capacités et qui inclut des stagiaires ainsi que des chercheuses et chercheurs de tous les stades de carrière et de diverses origines ethniques, y compris des chercheuses et chercheurs du domaine de la santé des peuples autochtones.
- e. Mesure dans laquelle la direction, les membres et la composition globale de l'équipe de recherche reflètent l'EDI ainsi qu'un équilibre entre les différentes étapes de carrière et les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et parties prenantes, y compris les chercheuses et chercheurs, les spécialistes de la médecine clinique, les personnes ayant une expérience vécue, les prestataires de soins, les Aînés ou les gardiens du savoir autochtone, les gouvernements, les décisionnaires politiques et les organismes à but non lucratif.

#### 3. Environnement

- a. Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations et des infrastructures nécessaires pour réaliser la recherche.
- b. Caractère approprié de l'environnement pour réaliser les activités proposées.
- c. Caractère approprié de l'environnement (milieu, projet et mentorat) pour former le personnel.
- d. Mesure dans laquelle les activités proposées tirent parti des plateformes nationales et internationales existantes pertinentes pour la recherche sur l'arrêt cardiaque (p. ex. les cohortes, le soutien aux infrastructures de données et les banques de tissus biologiques) et contribuent à leur développement.
- e. Disponibilité et accessibilité des échantillons biologiques, des cohortes de patientes et patients et des registres existants, y compris les renseignements sur la taille de la cohorte; le type de variables; le type de logiciel; les normes de confidentialité et de consentement; et la gouvernance, le cas échéant.
- f. En fonction de la recherche proposée, mesure dans laquelle les équipes de recherche prendront en compte et respecteront la gouvernance des données autochtones en appliquant les <u>principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession)</u> des Premières Nations, les <u>principes CARE (avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique)</u> ou d'autres principes de gouvernance des données autochtones, le cas échéant.

#### 4. Incidence de la recherche

- a. Mesure dans laquelle le plan de la recherche proposée démontre sa capacité à faire progresser la recherche sur l'arrêt cardiaque au Canada, à traiter le domaine de recherche établi et à atteindre les objectifs de cette occasion de financement.
- b. Mesure dans laquelle les projets de recherche et le plan de recherche global conduisent à de nouvelles connaissances scientifiques et à l'amélioration des résultats attendus dans le cadre de cette occasion de financement.
- c. Pertinence et caractère approprié du plan proposé pour la mobilisation des connaissances.
- d. Mesure dans laquelle la recherche proposée permet d'accroître les capacités, la formation et le mentorat dans le domaine de l'arrêt cardiaque.



## A.5.4 Grille de notation

Les équipes admissibles à une subvention seront classées par le comité d'examen. Chaque équipe se verra attribuer une note de 0 à 4,9, et les subventions seront octroyées par ordre décroissant, selon le système de notation ci-dessous. La plage pour obtenir une subvention se situe entre 3,5 et 4,9.

Description	Plage	Résultat
Exceptionnelle	4,5 à 4,9	
Excellente	4,0 à 4,4	Possibilité de subvention – Le comité d'examen en discutera.
Très bien	3,5 à 3,9	
Bien	3,0 à 3,4	Aucune subvention possible – Le comité d'examen pourrait en discuter ou non.
Mauvaise	0,0 à 2,9	

## A.5.5 Décision concernant les subventions

L'équipe la mieux classée dans chaque domaine de recherche recevra une subvention. Si aucune demande n'est retenue pour un domaine de recherche en particulier, la subvention associée à ce dernier pourrait être accordée à l'équipe de recherche ayant obtenu la deuxième note globale la plus élevée selon l'examen par les pairs dans le cadre du concours. Les équipes de recherche retenues seront annoncées sur les sites Web de Cœur + AVC, de la Fondation Brain Canada et de l'ISCR-IRSC.

## A.5.6 Participation de partenaires et de collègues internes

La possibilité d'ajouter de nouveaux partenaires de financement et collègues internes à cette occasion de financement pourrait se présenter après l'annonce. Le nom de ces partenaires et collègues internes peut ne pas être indiqué, mais les principes qui régissent l'examen de la pertinence, y compris le consentement à la communication de renseignements et les décisions de financement, s'appliquent toujours.

## A.6 Modalités s'appliquant après l'octroi d'une subvention ou d'une bourse

## A.6.1 Transfert de la subvention

Si l'affiliation officielle d'une chercheuse principale désignée ou d'un chercheur principal désigné à son établissement d'accueil prend fin, le financement de Cœur + AVC sera suspendu jusqu'à ce que cette dernière fournisse son autorisation documentée. Pour toutes les subventions de recherche, la chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné et l'établissement d'accueil peuvent demander à ce que le projet soit transféré et se poursuive en vertu d'une des circonstances décrites dans les <u>Lignes</u> directrices sur la gestion des bourses et des subventions de Cœur + AVC.

## A.6.2 Absence prolongée et prolongation sans frais

La chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné doit informer Cœur + AVC de toute cause (congé parental, congé pour raison médicale, congé personnel, congé sabbatique, etc.) entraînant une absence du travail de plus de trente (30) jours consécutifs. Une prolongation de la durée de la subvention peut être envisagée et le maintien de la subvention sera évalué au cas par cas. Les politiques institutionnelles pertinentes s'appliqueront également, et la date de fin de la subvention sera reportée en fonction de la durée approuvée du congé.

À la fin de la subvention, la chercheuse principale désignée ou le chercheur principal désigné peut demander un report des sommes non dépensées pour une (1) année supplémentaire après la fin approuvée de la subvention. Pour ce faire, l'autorisation de Cœur + AVC doit être demandée par écrit 30 jours avant la fin de la dernière année de la subvention. Si la demande de prolongation sans frais est approuvée, Cœur + AVC, la Fondation Brain Canada et ISCR-IRSC donneront par écrit son autorisation de reporter les sommes non dépensées à l'année de financement suivante. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les <u>Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions</u> de Cœur + AVC.

## A.6.3 Fin de la subvention ou de la bourse

Lorsque les travaux prévus dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse sont terminés, ou si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent être poursuivis, la subvention ou la bourse prendra fin. La lauréate ou le lauréat doit en informer immédiatement Cœur + AVC, et les fonds restants seront gelés et ne pourront pas être réaffectés à d'autres usages. L'établissement d'accueil préparera le <u>rapport financier</u> et retournera les fonds restants à l'organisme de financement. Vous trouverez plus de renseignements dans les <u>Lignes</u> directrices sur la gestion des bourses et subventions de Cœur + AVC.

## A.6.4 Exigences en matière de rapports

Les lauréates et lauréats devront soumettre des rapports annuels pendant toute la durée de la subvention ou de la bourse et recevront par courriel des rappels annuels comprenant des instructions. Les **rapports financiers** et les **rapports d'étapes annuels** doivent être reçus au plus tard trente (30) jours après la fin de chaque année de financement. Un **rapport final** doit également être soumis à Cœur + AVC au plus tard un (1) mois après la fin de la subvention ou de la bourse. Un **rapport de clôture** doit aussi être soumis à Cœur + AVC au plus tard un (1) an après la fin de la subvention ou de la bourse. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les <u>Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions</u> de Cœur + AVC. Cœur + AVC transmettra tous les rapports à l'ISCR-IRSC et à la Fondation Brain Canada.

• • •

## **B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

Le processus de dépôt de candidature comprend deux (2) étapes : l'inscription et la demande détaillée.

## **B.1 Inscription**

Le <u>formulaire d'inscription</u> est disponible en français et en anglais. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit remplir le formulaire d'inscription (par l'entremise de SurveyMonkey) et le soumettre avant le **16 décembre 2025 à 15 h (HE)**. Les renseignements suivants doivent être fournis : nom de la candidate principale désignée ou du candidat principal désigné; noms des candidates principales et candidats principaux; noms des responsables des thèmes transsectoriels; titre de la proposition de recherche; domaine de recherche prioritaire choisi; mots-clés et résumé d'une (1) page. Aucun formulaire d'inscription soumis après cette échéance ne sera accepté. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

En soumettant une demande, les candidates et candidats comprennent que les renseignements fournis peuvent être transmis aux partenaires de financement à des fins d'analyse de l'admissibilité ou de la pertinence, d'évaluation par les pairs et de décisions relatives au financement.

## B.1.1 Domaines de recherche admissibles

La recherche proposée doit relever des quatre (4) thèmes de recherche en santé définis par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

## Thème 1 : recherche biomédicale

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain sur les plans moléculaire, cellulaire, des systèmes organiques ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur mise à l'essai chez des sujets humains. La recherche biomédicale peut aussi comprendre des études chez des sujets humains qui n'ont pas de but diagnostique ou thérapeutique.

## Thème 2 : recherche clinique

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies ou des blessures (incluant la réadaptation et les soins palliatifs), ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. La recherche clinique comprend généralement la recherche menée chez les patientes et patients ou sur le traitement de ces personnes.

#### Thème 3 : recherche sur les services de santé

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels de la santé et des systèmes de santé en apportant des changements aux politiques et aux pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'incidence des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur la santé et le bien-être de la population du Canada.

## Thème 4 : recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population du Canada ou de sous-populations spécifiques, par l'entremise d'une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, professionnels et économiques influent sur l'état de santé.

#### **B.2 Demande détaillée**

Après l'examen administratif du <u>formulaire d'inscription</u> soumis, les candidates et candidats considérés comme admissibles recevront un lien personnel et confidentiel vers un dossier ShareFile sécurisé, dans lequel la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit téléverser la demande et toutes les pièces jointes. Une demande complète comprend un <u>formulaire de candidature</u> et les <u>pièces jointes à la demande</u>.



#### B.2.1 Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est un document Word à remplir, offert en français et en anglais. La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit remplir et téléverser le formulaire de candidature dans son dossier ShareFile personnel avant le **17 mars 2026 à 15 h (HE)**. Notez que toutes les sections du formulaire de candidature doivent être remplies pour que la demande et les pièces jointes puissent passer à l'étape de l'examen par les pairs. Aucune demande soumise après l'échéance ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard. Les liens vers le formulaire de candidature et les pièces jointes pertinentes, comme le tableau budgétaire, le tableau de participation, la page de signature et le formulaire d'auto-identification seront transmis aux candidates et candidats à l'étape du dépôt de la demande détaillée.

#### B.2.2 Pièces jointes à la demande

Les candidates et candidats doivent remplir et téléverser toutes les pièces jointes obligatoires pertinentes à la demande rassemblées en un (1) seul document en format **PDF** dans leur dossier ShareFile personnel. Toutes les pièces jointes qui doivent être rassemblées en un (1) seul document en format PDF, y compris le tableau budgétaire en format PDF, sont énumérées dans la section <u>B.2.3 Processus de soumission et liste de vérification</u>. Le tableau budgétaire doit aussi être téléversé en format Excel, en tant que pièce jointe distincte, dans le même dossier ShareFile personnel. Les candidates et candidats peuvent soumettre les pièces jointes à la demande en français ou en anglais.

Le texte de toutes les pièces jointes doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points. Les caractères et les espaces condensés ne sont pas acceptés; si cette consigne n'est pas respectée, la demande sera exclue du concours. Les marges doivent être fixées à 1,87 cm (¾ po) tout autour de la page. Les candidates et candidats doivent utiliser le modèle ci-dessous pour nommer leur fichier PDF :

NOM DE FAMILLE, Prénom de la candidate principale désignée ou du candidat principal désigné \_Date d'envoi (exemple : VADEBONCOEUR, Jeanne\_17 mars 2026)

Résumé de la proposition de recherche (maximum de 1,25 page en français ou de 1 page en anglais)

Fournissez un résumé d'une (1) page comprenant ce qui suit :

- le domaine de recherche prioritaire choisi;
- les objectifs généraux et spécifiques de la recherche proposée;
- une brève description de l'approche méthodologique;
- l'expertise détenue pour exécuter les activités de recherche;
- les résultats attendus.

## Pertinence par rapport à l'occasion de financement (maximum de 0,5 page en français ou en anglais)

Fournissez un résumé d'une demi-page décrivant ce qui suit :

• la pertinence des activités de recherche proposées par rapport à l'occasion de financement.

#### Proposition de recherche (maximum de 18 pages en français ou de 15 pages en anglais)

Veuillez inclure les sections ci-dessous dans votre proposition de recherche. Le nombre de pages maximal comprend les graphiques, les tableaux, les illustrations et les photographies, mais PAS les références. Veuillez consulter la section <u>A.5.3 Critères d'évaluation</u> pour rédiger cette partie.

Les candidates et candidats doivent intégrer une analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) dans leur conception de recherche et leur analyse par l'ajout de l'ensemble de ces considérations dans la proposition de recherche. Les candidates et candidats doivent expliquer la façon dont les principes d'EDI ont été intégrés dans la conception de la recherche (EDI-CR) et dans les pratiques (EDI-PR) de la recherche, le cas échéant. Il leur faut expliquer les raisons pour lesquelles des facteurs précis liés à la diversité ou l'identité ont été retenus aux fins d'inclusion et d'analyse dans leur recherche (p. ex. race, statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée au pays). Il est aussi possible de décrire le processus utilisé pour établir et maintenir des relations respectueuses avec la population de l'étude, ou encore discuter de leur intention quant à la collecte, à l'analyse et à la déclaration de données non regroupées. Les principes relatifs à l'EDI-CR et à l'EDI-PR doivent être inclus dans la proposition de dix-huit (18) pages. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section C.8.

## Contexte et aperçu

• Fournissez la justification, les lacunes et le contexte pertinents pour le domaine de recherche choisi et les activités de recherche proposées.

## Activités de recherche

 Détaillez les activités du projet propres au domaine de recherche choisi, y compris le but général, les objectifs spécifiques, la méthodologie, les résultats attendus, les défis et les mesures d'atténuation, ainsi que l'échéancier.

#### Thèmes transsectoriels

Décrivez les plans pour chacun des thèmes transsectoriels : partage et gestion des données;
mobilisation des connaissances; et formation et renforcement des capacités.

## Équipe de recherche

- Décrivez les capacités de direction, les compétences et l'expertise de l'ensemble des membres de l'équipe de recherche, ainsi que son interdisciplinarité et sa capacité à contribuer à la recherche proposée et à participer à la mobilisation des connaissances.
- Décrivez la façon dont l'équipe de recherche reflète l'EDI ainsi qu'un équilibre entre les divers secteurs, disciplines, priorités de recherche et parties prenantes, y compris les chercheuses et chercheurs, les spécialistes de la médecine clinique, les personnes ayant une expérience vécue, les prestataires de soins, les Aînés ou les gardiens du savoir autochtone, le gouvernement, les décisionnaires politiques et les organismes à but non lucratif.

#### **Environnement**

• Décrivez le caractère approprié de l'environnement (personnel, installations, infrastructures, ressources) pour réaliser les activités de recherche et de formation proposées.

#### Incidence et continuité

• Décrivez l'incidence attendue de la recherche proposée et fournissez un plan pour poursuivre les activités après les cinq ans de la subvention d'équipe.

## Tableau budgétaire

 Remplissez le tableau budgétaire relatif aux activités prévues. Les catégories budgétaires comprennent les salaires, l'équipement, le matériel et les fournitures, l'application des connaissances et les contributions en espèces, le cas échéant. Veuillez vous assurer de téléverser le tableau budgétaire en format Excel et une autre copie de ce dernier en format PDF.

## Justification du budget (maximum de 4 pages en français ou de 3 pages en anglais)

 Fournissez une justification détaillée du budget relatif aux activités prévues et justifiez clairement tous les éléments du budget (y compris les contributions en espèces provenant d'autres sources, le cas échéant).

## Exigences relatives au CV abrégé

- La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et les candidats principaux, ainsi que les responsables des thèmes transsectoriels doivent remplir un <u>CV</u> <u>abrégé</u> de Cœur + AVC, disponible sous forme de modèle téléchargeable. Veuillez lire les <u>directives pour le CV abrégé</u> pour savoir comment remplir les sections du document.
- Les partenaires et les personnes qui utilisent les connaissances n'ont PAS à soumettre un CV abrégé.

## Attestation d'achèvement des modules de formation sur le sexe et le genre

 Au moment de l'échéance du dépôt de la demande détaillée, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, de même que les candidates principales et les candidats principaux doivent avoir terminé au moins un module de formation de l'ISCR-IRSC sur le sexe et le genre et soumis l'attestation d'achèvement connexe.



## Attestation d'achèvement du module de formation sur la recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada

 À l'étape du dépôt de la demande détaillée, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux ainsi que les responsables des thèmes transsectoriels dont le <u>projet implique des Autochtones</u> doivent avoir suivi le module de formation des IRSC sur la <u>Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis</u> <u>du Canada.</u> et avoir soumis l'attestation d'achèvement connexe.

## Tableau de participation

• Dans le modèle de tableau de participation, dressez la liste de l'ensemble des membres de l'équipe de recherche, y compris les partenaires et les personnes qui utilisent les connaissances. Indiquez leur nom, leur titre, leur affiliation, leur région et leur rôle dans la demande (candidat principal désigné, candidat principal, responsable des thèmes transsectoriels, partenaire, personne qui utilise les connaissances, membre d'une communauté autochtone, Aîné, gardien du savoir, le cas échéant). Indiquez aussi l'étape de leur carrière (stagiaire, chercheuse ou chercheur en début de carrière, en milieu de carrière ou dont la carrière est bien établie) et leurs domaines d'expertise.

## Lettres de recommandation (maximum de 2 pages chacune, en français ou en anglais)

- Fournissez une lettre de recommandation de la vice-présidence de la recherche ou d'un équivalent au sein de l'établissement d'accueil qui confirme l'engagement de l'établissement de la candidate principale désignée ou du candidat principal désigné et le respect des critères d'admissibilité.
- Fournissez des lettres de recommandation de la doyenne ou du doyen et de la direction des départements qui confirment l'engagement de l'établissement et le respect des critères d'admissibilité pour l'ensemble des candidates principales et candidats principaux.
- Fournissez des lettres de recommandation pour l'ensemble des partenaires et des personnes qui utilisent les connaissances confirmant leur contribution à la subvention d'équipe proposée. Les partenaires du secteur privé ou de l'industrie peuvent figurer dans la proposition, mais ce n'est pas obligatoire. Leur participation ne sera pas prise en compte dans l'examen de la demande. Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts.
- Fournissez des lettres de recommandation pour les demandes d'<u>allocation de détachement</u> de l'organisme de la lauréate ou du lauréat qui certifie ce qui suit concernant la personne pour laquelle l'allocation de détachement est demandée :
  - La personne est une utilisatrice des connaissances dans le cadre de la subvention d'équipe et ses responsabilités principales n'impliquent pas de contribuer à la recherche (dans le cadre de son emploi habituel).
  - Elle a reçu l'approbation de son organisme pour le temps de recherche consacré au projet qui justifierait l'allocation.
  - o Elle est engagée dans les activités pour lesquelles les fonds sont versés.

## Page de signature

• La page de signature doit être remplie par l'établissement d'accueil, la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux, et les responsables des thèmes transsectoriels.

! Deux (2) personnes qui représentent l'établissement doivent apposer leur signature, comme indiqué dans le formulaire; personne d'autre ne peut apposer sa signature au nom des personnes indiquées sur la page de signature.

#### Formulaire d'auto-identification

La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux et les responsables des thèmes transsectoriels doivent soumettre un formulaire d'auto-identification anonyme sur SurveyMonkey au moment de faire une demande de financement. Ces personnes peuvent toutefois sélectionner « Je préfère ne pas répondre » pour l'une ou l'autre des questions, sans que cela ait une conséquence sur la demande. Les renseignements d'auto-identification seront utilisés par les organismes de financement à des fins statistiques seulement et ne seront PAS communiqués d'une manière permettant de les identifier aux membres du comité d'examen.



#### B.2.3 Processus de soumission et liste de vérification

Les candidates et candidats doivent se servir de la **liste de vérification relative à la demande** ci-dessous pour confirmer que tous les documents obligatoires ont bien été fournis. Le <u>formulaire de candidature</u> et les <u>pièces jointes à la demande</u> doivent être téléversés sans protection, dans le format indiqué, dans le dossier ShareFile personnel avant la date limite pour la soumission des demandes. Le document PDF regroupant ce qui suit pour le premier élément obligatoire doit être mise en signet pour permettre d'identifier les onze (11) rubriques ci-dessous. Les candidats recevront la confirmation que leur demande a bien été reçue.

Terminé (√ or X)	Liste de vérification relative à la demande
	Premier élément obligatoire – document PDF regroupant ce qui suit :
	i. Formulaire de candidature
	ii. Résumé de la proposition de recherche
	iii. Pertinence par rapport à l'occasion de financement
	iv. Proposition de recherche
	v. Tableau budgétaire
	vi. Justification du budget
	vii. CV abrégés de Cœur + AVC remplis par la candidate principale désignée ou
	le candidat principal désigné, les candidates principales et candidats principaux
	et les responsables des thèmes transsectoriels
	viii. Attestation d'achèvement d'au moins un module de formation des IRSC sur
	le sexe et le genre (pour la candidate principale désignée ou le candidat
	principal désigné ainsi que les candidates principales et candidats principaux)
	ix. Tableau de participation
	x. Lettres de recommandation (établissement d'accueil de la candidate
	principale désignée ou du candidat principal désigné, de la doyenne ou du
	doyen et de la direction des départements pour les candidates principales et
	candidats principaux, les partenaires et les personnes qui utilisent les
	connaissances, allocation de détachement)
	xi. Page de signature
	Deuxième élément obligatoire – document Excel :
	Tableau budgétaire
	Troisième élément obligatoire – lien vers le sondage :
	Formulaires d'auto-identification (candidate principale désignée ou candidat
	principal désigné, candidates principales et candidats principaux, et
	responsables des thèmes transsectoriels)

#### B.3 Date limite pour la soumission des demandes

Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer que le <u>formulaire d'inscription</u> est envoyé par l'entremise de SurveyMonkey au plus tard le **16 décembre 2025** à **15 h (HE)** et que la demande détaillée est téléversée dans le dossier ShareFile personnel au plus tard le **17 mars 2026** à **15 h (HE)**. <u>AUCUNE</u> demande envoyée ou soumise après l'échéance ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard.

## **B.4 Demandes incomplètes ou inacceptables**

Toutes les demandes sont considérées comme définitives. Aucun changement ne sera accepté. Comme indiqué dans les lignes directrices, les demandes incomplètes ne seront pas admises au concours.

## **B.5 Résultats du concours**

Les lettres de décision officielles seront envoyées à l'ensemble des candidates et candidats en juin 2026 et une annonce publique sera faite ultérieurement sur les sites Web de Cœur + AVC, de la Fondation Brain Canada et des IRSC.

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

## C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## C.1 Absence de lien d'emploi

L'octroi d'une subvention ou d'une bourse ne doit pas être interprété comme établissant une relation d'emploi ni un partenariat entre Cœur + AVC et les lauréates et lauréats.

#### C.2 Coûts indirects

Cœur + AVC et les partenaires de financement, le cas échéant, ne prennent en charge que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour couvrir les coûts indirects de la recherche. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention de fonctionnement en particulier; les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques); à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation); à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique humaine, la protection des animaux et l'évaluation environnementale); aux taxes et aux frais institutionnels et départementaux liés aux services.

#### C.3 Profits financiers

Cœur + AVC et les partenaires de financement, le cas échéant, n'accorderont aucune subvention à un projet de recherche pour lequel les sommes versées constitueront une source de profit direct, sous quelque forme que ce soit, pour toute chercheuse ou tout chercheur ou d'autres personnes liées au projet de recherche financé (p. ex. en cas d'intérêts commerciaux ou de développement de produits commerciaux voyant le jour grâce à la recherche).

## C.4 Politique sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif principal de la <u>politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche</u> est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon ouverte et dans les meilleurs délais les allégations d'inconduite dans le milieu scientifique. Les données relatives à la recherche menée par et avec des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), dont les territoires traditionnels et ancestraux se trouvent au Canada, doivent être gérées conformément aux principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et sur la base d'un consentement libre, préalable et éclairé. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les considérations relatives à la souveraineté des données autochtones, ainsi que la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheuses et chercheurs, des établissements d'accueil et de Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le <u>cadre de référence de Cœur + AVC</u>: <u>La conduite responsable de la recherche.</u> Les lauréates et lauréats acceptent de respecter les responsabilités et les principes stipulés dans cette politique et les dispositions en cas d'inconduite scientifique énoncées plus bas. Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'intégrité telle qu'elle est définie par le <u>Cadre de référence des trois organismes sur la conduire responsable de la recherche</u>, ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification, la destruction des données ou des dossiers de recherche, le plagiat, la republication ou l'autoplagiat, l'attribution invalide du statut d'auteur, la mention inadéquate ou la mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Cœur + AVC évaluera les allégations de mauvaise conduite scientifique de la manière suivante :

- Toute allégation d'inconduite scientifique sera d'abord examinée par Cœur + AVC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, Cœur + AVC peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'établissement d'accueil où travaille la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus d'examen par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'établissement d'accueil et Cœur + AVC.
- Cœur + AVC ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant souligner que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que l'identité de cette personne sera révélée à l'établissement d'accueil responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement d'accueil devra soumettre un rapport écrit pour en résumer les résultats et toute mesure future qu'elle prendra à cet égard.

- Les candidates et candidats doivent certifier que toutes les déclarations faites (ou les réponses fournies) dans la demande sont exactes et complètes. Toute fausse déclaration (ou réponse) peut entraîner l'annulation de la subvention.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, Cœur + AVC pourrait imposer des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de Cœur + AVC pour une période donnée.

## C.5 Intelligence artificielle

Cœur + AVC vise à fournir des lignes directrices claires sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les demandes de subventions et de bourses afin d'assurer une approche cohérente, transparente et responsable pour les candidates et candidats et les responsables de l'évaluation. L'objectif est de veiller à ce que les décisions de financement prises par Cœur + AVC soient fondées sur des renseignements exacts et fiables, et ainsi préserver la qualité, l'exactitude et la fiabilité de la recherche financée.

Conformément aux politiques de Cœur + AVC relatives à la conduite responsable de la recherche, les candidates et candidates doivent s'assurer que les renseignements contenus dans leur demande de subvention et de bourse sont exacts et complets et que toutes les sources sont correctement mentionnées.

Cœur + AVC élargit maintenant les mécanismes de divulgation spécifiques liés à l'utilisation de l'IA générative : les candidates et candidats doivent clairement indiquer le contenu qui a été généré par l'IA dans leurs propositions et les documents associés à leur demande. Le contenu généré par l'IA comprend celui créé à l'aide de technologies d'IA telles que les grands modèles de langage, les modèles d'apprentissage automatique et les algorithmes. Il peut s'agir de l'utilisation de textes, d'images, de contenu audio, de vidéos et d'autres formes de médias.

Veuillez noter que le contenu revu par des outils d'IA non générative tels que « Grammarly » ou des plateformes similaires qui examinent et corrigent du contenu pour des raisons d'aspect, de clarté ou de présentation n'a pas à être divulgué comme étant généré par l'IA.

Les candidates et candidats doivent indiquer de manière appropriée quel contenu de leur demande a été généré par l'IA, le cas échéant. Cette divulgation doit être conforme aux paramètres de candidature définis dans les lignes directrices du programme pour les sections pertinentes. Les candidates et candidats doivent savoir que l'utilisation de l'IA peut conduire à la diffusion de contenu sans mention officielle des autrices et auteurs.

## C.6 Déclaration de conformité de Cœur + AVC relative à la sécurité de la recherche

Cœur + AVC reconnaît et appuie les directives du gouvernement canadien sur la sécurité de la recherche telles qu'elles sont formulées dans les <u>Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche</u> et la <u>Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes</u> (politique sur la RTSAP).

Cœur + AVC exige que toutes les candidatures soumises soient conformes aux Lignes directrices de la sécurité nationale pour les partenariats de recherche et à la politique sur la RTSAP, ci-après nommées les « politiques ». Ces politiques complémentaires fournissent des conseils pour mettre en œuvre des mesures relatives à la sécurité de la recherche cohérentes, transparentes, axées sur les risques et adaptées aux exigences de la science. Les candidates et candidats doivent s'assurer que toutes les parties qui participent à la présentation d'une demande auprès de Cœur + AVC respectent les lignes directrices et les politiques du gouvernement canadien. Le cas échéant, il incombe aux candidates et candidats d'informer Cœur + AVC de tout document en suspens ou en cours de traitement qui est nécessaire pour garantir la conformité à ces politiques dans le cadre de leur demande. De plus, par leur signature et celles des personnes représentant l'établissement sur la demande, les candidates et candidats confirment à Cœur + AVC que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée conforme aux politiques susmentionnées, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organe ou les organes d'examen adéquats.

Conformément à la politique sur la RTSAP, les demandes de subventions et de bourses soumises à Cœur + AVC par une université ou un établissement d'accueil de recherche affilié visant à faire progresser un domaine de recherche lié à des technologies sensibles ne seront pas approuvées si l'une des personnes qui y participent est actuellement affiliée à une <u>organisation de recherche nommée</u> ou reçoit du financement ou une contribution en nature de sa part.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la responsabilité des candidates et candidats et des établissements d'accueil qui soumettent une demande, consultez les <u>Orientations des trois organismes concernant la politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes</u>. Si vous avez des questions sur le respect des politiques du gouvernement canadien, veuillez envoyer un courriel à: research@heartandstroke.ca.

## C.7 Exigences d'ordre déontologique

En apposant leur signature et en soumettant leur demande pour ce concours, les candidates et candidats et l'établissement d'accueil confirment à Cœur + AVC que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée éthique et sécuritaire, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organe ou les organes d'examen adéquats.

Les candidates et candidats s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'établissement d'accueil et respecte les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'établissement d'accueil, selon les cas :

- Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.
- Bonnes pratiques cliniques (BPC).
- Bonnes pratiques de laboratoire (BPL)
- Toutes les recherches portant sur les cellules souches pluripotentes humaines doivent se conformer aux <u>Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines</u> des IRSC. L'établissement d'accueil doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance de la recherche sur les cellules souches des IRSC.
- Pour ce qui est de l'expérimentation avec des animaux de laboratoire, les lignes directrices et les normes formulées par le Conseil canadien de protection des animaux.
- Les lignes directrices et les normes relatives aux dangers biologiques et chimiques présentées dans les <u>Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité</u> de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- EPTC 2 (2022) Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.

# C.8 Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada

## Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG)

Cœur + AVC s'est engagée à préconiser l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et à améliorer la santé de toute la population.

Des données probantes importantes (p. ex. série sur les méthodes et fiches d'information scientifique des IRSC) démontrent que les différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre et autres facteurs d'identité) entre les femmes et les hommes contribuent aux différences dans les risques pour la santé, l'utilisation des services de santé, l'interaction avec le système de santé et les résultats liés à la santé. Cœur + AVC s'est engagée à financer des travaux scientifiques qui appliquent les normes les plus strictes par l'intermédiaire d'une recherche rigoureuse et reproductible, ce qui inclut l'intégration systématique d'une ACRSG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les aspects liés au sexe et au genre dans la recherche en santé, on invite les candidates et candidats à consulter la section « Comment intégrer le sexe et le genre à la recherche » sur le site Web des IRSC.

En outre, on encourage fortement les candidates et candidats qui participent à des recherches fondées sur des essais cliniques à suivre les modules de formation sur les <u>rapports et les analyses fondées sur le sexe</u> dans le cadre d'essais cliniques du Women's College Hospital (en anglais seulement).

Pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, veuillez consulter les documents de référence suivants sur le site Web de Cœur + AVC : glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI); liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs.

## Équité, diversité et inclusion (EDI)

Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et à améliorer la santé de toute la population. L'EDI prend en compte un large éventail de dimensions identitaires au-delà du sexe et du genre, bien que des principes liés au sexe et au genre peuvent aussi en faire partie. Cet engagement s'applique à l'ensemble de l'organisme, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'il finance; à terme, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour toute la population du pays.

L'équité consiste à éliminer les obstacles systémiques afin que toutes les personnes aient les mêmes possibilités d'accéder à la recherche et d'en tirer parti, en mettant l'accent sur les populations qui portent un fardeau disproportionné en matière de maladies, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées, les membres des minorités visibles ou de groupes racisés ainsi que ceux des communautés 2ELGBTQIA+.

La diversité se définit par les différences chez les personnes en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée au pays, d'origine ethnique, de capacités, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et d'âge.

L'inclusion désigne la pratique visant à assurer que toutes les personnes sont valorisées et respectées pour leurs contributions et qu'elles reçoivent le même soutien.

Pour s'assurer que les recherches financées s'appliquent à toutes les personnes vivant au Canada et qu'elles sont spécifiques, représentatives, rigoureuses et transparentes, Cœur +AVC exige que les approches en matière d'EDI soient dûment prises en compte et incluses dans la conception des recherches.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plus grand nombre de ressources en matière d'EDI au sein des trois organismes, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a conçu des lignes directrices strictes pour appuyer l'intégration des principes d'EDI dans la recherche. Ces lignes directrices présentent des descriptions distinctes de ce que ces principes signifient pour les pratiques (EDI-PR) et la conception de la recherche (EDI-CR). Dans le cadre d'une demande de subvention pour la recherche sur l'arrêt cardiaque, Cœur + AVC demande l'intégration des principes d'EDI dans les pratiques de recherche (EDI-PR) ainsi que la conception de la recherche (EDI-CR).

L'intégration des principes d'EDI dans la conception de la recherche (EDI-CR) comprend les éléments suivants : concevoir la recherche de façon à prendre en considération l'EDI par l'entremise d'approches qui peuvent inclure l'intersectionnalité, l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), l'antiracisme, ainsi que la collecte et l'analyse de données non regroupées. Ces approches nécessitent de prendre en considération des facteurs liés à la diversité et à l'identité comme les suivants : l'âge, la culture, les handicaps, l'éducation, la langue, la neurodiversité, la responsabilité ou la situation parentale, le lieu d'origine, la religion, la race, l'orientation sexuelle et le statut socio-économique.

<u>L'intégration des principes d'EDI dans les pratiques de recherche (EDI-PR)</u> comprend les éléments suivants : promouvoir la diversité au sein de l'équipe et du recrutement de stagiaires; favoriser un environnement de travail et de recherche équitable, inclusif et accessible pour les membres de l'équipe et les stagiaires; et mettre de l'avant la diversité et l'équité dans le cadre du mentorat, de la formation et de l'accès à des occasions de perfectionnement.

On encourage fortement les candidates et candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur <u>l'intersectionnalité comme optique de recherche</u> (en anglais seulement) et le module de formation vidéo des IRSC sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs.

Pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, veuillez consulter les documents de référence suivants sur le site Web de Cœur + AVC : glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI); liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs.

#### Recherche autochtone

Cœur + AVC vise à bâtir des relations respectueuses et significatives avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en créant des environnements de recherche sûrs sur les plans culturel, social, spirituel, émotionnel et physique. La recherche autochtone peut être définie comme toute discipline ou tout domaine lié à la santé ou au bien-être dirigé par des communautés, des sociétés ou des personnes autochtones, inuites ou métisses, ou encore fondé sur elles ou en contact avec elles ainsi qu'avec leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, comme elles s'expriment dans leurs formes dynamiques, passées et présentes. Cette recherche doit se faire en s'engageant à entretenir des relations respectueuses avec les peuples et les communautés autochtones.

Toutes les recherches impliquant des populations autochtones doivent être menées conformément à la deuxième édition de *l'Énoncé de politique des trois conseils*: Éthique de la recherche avec des êtres humains, en particulier le Chapitre 9 : (EPTC 2, 2022) Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada. Veuillez consulter la liste des ressources et des formations en ligne sur l'ACRSG et sur l'EDI pour les chercheuses et chercheurs pour connaître les ressources pertinentes.

## C.9 Droits de brevet

Cœur + AVC et ses partenaires de financement, le cas échéant, n'ont aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche financée. Cependant, on s'attend à ce que les établissements d'accueil des lauréates et lauréats aient mis en place les politiques appropriées pour protéger la propriété intellectuelle des résultats découlant de cette recherche.

## C.10 Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

Les lauréates et lauréats doivent rendre accessibles au public les résultats de leur recherche et leurs découvertes, et ce, le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet ou la publication finale. Afin de répondre à cette exigence, les candidates et candidats doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données et l'échange de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La <u>science ouverte</u> est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tout le monde, avec le moins de restrictions possible. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection adéquate de la propriété intellectuelle. Pour en apprendre davantage, les candidates et candidats peuvent consulter la Feuille de route pour la science ouverte du gouvernement fédéral.
- Les <u>principes FAIR (données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables)</u> sont des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques (en anglais seulement).
- Les principes <u>CARE (avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité, éthique)</u> sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones (en anglais seulement).
- Les <u>principes PCAPMD</u> (<u>propriété</u>, <u>contrôle</u>, <u>accès et possession</u>) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- <u>Le site ClinicalTrials.gov</u> est une base de données sur des essais cliniques financés par le secteur privé et par le secteur public, et qui ont été menés à l'échelle mondiale.
- PROSPERO est un registre prospectif international de protocoles liés à la COVID-19.

Les conclusions et les résultats de recherche peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent aussi être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).

Les Autochtones ont des histoires et des concepts en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, <u>significative et culturellement sécurisante</u>, il est nécessaire d'encourager la communication avec les communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheuses et chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

Cœur + AVC demande à l'ensemble des lauréates et lauréats qu'elle finance en tout ou en partie de rendre accessibles au public les données, les processus et les résultats de leur recherche le plus tôt possible, et au plus tard douze (12) mois après la publication finale ou la disponibilité des résultats. Dans le cadre de la présente politique, Cœur + AVC définit les résultats de recherche comme comprenant les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche positives et négatives et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. La conformité à la politique de *libre accès aux résultats de la recherche* est l'une des conditions essentielles à l'acceptation du financement de toute recherche par Cœur + AVC. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la <u>Politique de libre accès aux résultats de la recherche</u>.

## C.11 Présentation de la recherche au public et aux donatrices et donateurs

Les lauréates et lauréats doivent savoir que le titre de leur programme de recherche et leur résumé vulgarisé peuvent être rendus publics ou inclus dans les publications des organismes de financement sans préavis. Il est recommandé aux candidates et candidats de ne pas divulguer dans ces sections des renseignements pouvant influer sur leur droit de propriété intellectuelle.

Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche. Par conséquent, les organismes de financement doivent plus que jamais faire savoir aux donatrices et donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de calibre mondial. Les lauréates et lauréats sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale, ainsi que l'importance d'alléger le fardeau que représentent les maladies du cœur et l'AVC. Il est donc possible que Cœur + AVC et ses partenaires de financement, le cas échéant, leur demandent de faire connaître l'importance de la recherche à des membres du public et à des donatrices et donateurs, notamment dans le cadre d'entrevues et de rencontres.

## C.12 Reconnaissance dans les publications

Cœur + AVC doit être informée par courriel, avant la date de parution, de toute publication importante relative à une recherche financée, à l'adresse <u>research@heartandstroke.ca</u>. Les lauréates et lauréates doivent mentionner le soutien de Cœur + AVC et des partenaires de financement, le cas échéant, dans toutes les communications scientifiques et les communiqués de presse liés à leur subvention ou à leur bourse; d'autres renseignements seront communiqués aux lauréates et lauréats.

#### C.13 Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation, merci de privilégier les courriels. Votre courriel sera envoyé dans une boîte de réception à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapide. Cœur + AVC peut fournir des conseils généraux, mais ne peut pas confirmer l'admissibilité ou la pertinence de sujets de recherche pendant le processus de dépôt des candidatures. La décision finale quant à l'admissibilité et à la pertinence ne peut être prise qu'après la réception de la demande complète et après la date limite de dépôt des candidatures.

Service de la recherche et des sciences Courriel : research@heartandstroke.ca

Site Web: https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs

! Veuillez prendre note que ce COMPTE DE MESSAGERIE n'est consulté que du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HE).

## C.14 À propos des organismes de financement

## Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada

La vie. Ne passez pas à côté. C'est pour cette raison que Cœur + AVC mène la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous travaillons à promouvoir la santé, préserver la vie et favoriser le rétablissement grâce à la recherche, à la promotion de la santé et à des politiques publiques.



## Institut de la santé circulatoire et respiratoire (ISCR) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

L'ISCR appuie la recherche axée sur les causes, les mécanismes, la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, les systèmes de soutien et les soins palliatifs relativement à un large éventail d'affections associées aux maladies du cœur, des poumons, du cerveau (AVC), des vaisseaux sanguins, ainsi qu'aux troubles du sommeil et aux soins intensifs.

## **Fondation Brain Canada**

La Fondation Brain Canada est un organisme national à but non lucratif qui développe et appuie la recherche collaborative, multidisciplinaire et multi-institutionnelle dans le domaine des neurosciences. Par l'entremise de partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole, la Fondation Brain Canada met en commun les connaissances et les ressources existantes dans le domaine afin de propulser la recherche en neurosciences et son financement, et de maximiser la contribution des scientifiques et des chercheuses et chercheurs de calibre mondial au pays.

#### C. 15 Partenaires

#### **American Heart Association**

L'American Heart Association (AHA) déploie des efforts sans relâche pour que la population mondiale puisse vivre plus longtemps et en meilleure santé. L'organisme, qui se consacre à assurer l'équité en santé dans toutes les communautés, est l'une des principales sources de renseignements sur la santé depuis plus de 100 ans. Soutenue par plus de 35 millions de bénévoles à l'échelle internationale, l'AHA finance des recherches révolutionnaires, défend les intérêts du public en matière de santé, et fournit des ressources essentielles afin de sauver et d'améliorer la vie des personnes touchées par les maladies cardiovasculaires et l'AVC. En propulsant les découvertes et en mettant en œuvre des solutions éprouvées dans les domaines de la science, des politiques et des soins, nous nous efforçons sans cesse d'améliorer la santé et de transformer des vies tous les jours.